

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du MERCREDI 8 octobre 2014**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu, le seize octobre de l'an deux mille douze à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Mmes Francesca Germain  
Marie-Lyne Laliberté  
Marie-France Tremblay  
Karelle Ferron, enseignante  
Martine Lemire, éducatrice au service de garde  
Élisa Tanguay, parent  
Lucie Crépeault, représentante de la communauté  
Jocelyne Wheelhouse, représentante de la communauté

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

**ABSENCES**

Mme Marie-Claude Simard  
M. Gilles Gagnon, enseignant

**OUVERTURE DE  
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination à la présidence.

Il est 19 h 5.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

Madame Roy fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-653-14 IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout de demande de résolution d'appui au projet « Cour d'école/bibliothèque ».

**ADOPTÉE.**

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 11 JUIN 2014**

La lecture du procès-verbal du 11 juin 2014 est faite par Madame Andrée Roy.

CE-654-14 IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal du 11 juin 2014 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE.

**NOMINATION  
D'UN OU D'UNE  
SECRÉTAIRE DE  
RÉUNION**

CE-655-14 IL EST RÉSOLU,

QUE Mme Élisabeth Tanguay rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre.

ADOPTÉE.

**INTERVENTION DU  
PUBLIC**

Aucune

**ÉLECTION À LA  
PRÉSIDENTE  
(parent non  
membre du  
personnel pour un  
an (art. 56 de la  
L.I.P.))**

Madame Élisabeth Tanguay propose Mme Marie-France Tremblay à la présidence.

Mme Tremblay accepte.

CE-656-14 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE Mme Marie-France Tremblay soit nommée au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu/La Motte pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA  
PRÉSIDENTE  
(art. 60)**

Madame Roy explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer la présidente lorsque celle-ci est absente ou dans l'incapacité d'agir.

Mme Marie-France Tremblay propose comme substitut Mme Élisabeth Tanguay. Celle-ci accepte avec le mandat proposé.

CE-657-14 IL EST RÉSOLU,

QUE Mme Élisabeth Tanguay soit nommée substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

**REPRÉSENTANTS  
DE LA  
COMMUNAUTÉ**

Les municipalités de Saint-Mathieu et de La Motte ont déjà désigné leur représentant respectif.

**ADOPTION DES  
JOURS, HEURES  
ET LIEUX DE  
RÉUNION (art. 67)**

CE-658-14 IL EST RÉSOLU,

QUE les réunions soient fixées le mercredi à 19 h à l'école Saint-Mathieu.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2014-2015 soit le suivant :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| 8 octobre 2014   | 25 mars 2015 |
| 12 novembre 2014 | 13 mai 2015  |
| 21 janvier 2015  | 10 juin 2015 |

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION  
D'INTÉRÊT, S'IL  
Y A LIEU (art. 70)**

Madame Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

Les membres du conseil d'établissement remplissent le formulaire.

**PRÉSENTATION  
DES DOSSIERS :**

**Fonctionnement  
du C.É. et règles  
de régie interne**

Les règles de régie interne sont adoptées telles qu'elles sont présentées.

**Présentation  
d'un plan de  
travail pour le  
C.É.**

Madame Roy propose un plan de travail pour l'année 2014-2015.

**Budget de  
fonctionnement du  
C.É.**

CE-659-14 IL EST RÉSOLU,

QUE le budget annuel 2014-2015 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- Montant maximum admissible pour frais de gardienne est fixé à 5 \$ de l'heure;
- Montant de l'allocation pour frais de déplacement est établi selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana soit 0,46 \$/km;
- Que les sommes non utilisées en juin 2015 seront réparties dans l'école selon la volonté des membres lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement.

ADOPTÉE.

**INFORMATION-  
CORRESPONDANCE**

Suivi à différentes mesures de financements du MELS :

Madame Andrée Roy annonce que la mesure pour l'aide aux devoirs est reconduite. Madame Viviane Toupin offrira de l'aide aux devoirs sur l'heure du dîner à l'école de La Motte. Une personne est requise pour donner de l'aide aux devoirs en fin de journée à l'école Saint-Mathieu.

École en forme et en santé, l'argent sera à suivre.

École en santé en lien avec le CSSS, l'argent sera à suivre.

Suivi au projet Bibliothèque et cour d'école (Saint-Mathieu et La Motte)

Mesdames Andrée Roy et Johanne Charest présentent l'échéancier des réalisations et des coûts du projet. Il sera présenté à M. Yannick Roy, directeur général de la CSH.

Pour un suivi continu et pour information, ce point sera apporté à chacune des rencontres.

**AFFAIRES  
NOUVELLES**

Il y a discussion sur la situation des poux dans les écoles.

Mme Marie-France Tremblay fait la lecture de la demande d'appui au projet Bibliothèque – cour d'école.

**Résolution d'appui au réaménagement de la bibliothèque et de la cour d'école de l'école St-Mathieu**

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la bibliothèque remonte à la construction de l'école, soit plus de 40 ans.

CONSIDÉRANT que la bibliothèque joue un rôle important dans une école, pour stimuler le goût de la lecture et la curiosité des élèves.

CONSIDÉRANT que la bibliothèque scolaire, en aidant les élèves à acquérir les outils qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie et à développer leur imagination, leur donne les moyens de devenir des citoyens responsables.

CONSIDÉRANT que le laboratoire informatique partage le même local que la bibliothèque, un réaménagement du local permettra d'actualiser ce lieu et de le rendre plus attrayant aux yeux des élèves et du personnel enseignant.

CONSIDÉRANT que nous souhaitons revitaliser notre cour d'école et créer un milieu qui facilite l'apprentissage actif et passif des élèves, nous voulons concevoir des coins d'ombrage et nous doter d'un coin jardinage.

CONSIDÉRANT que l'aide financière importante reçue de nos partenaires financiers favorisera la réalisation du projet.

CE-661-14 IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil d'établissement appuie les démarches de Mme Johanne Charest, responsable du projet et membre du comité « bibliothèque et cour d'école » de l'école St-Mathieu, afin de rendre possible le réaménagement de la bibliothèque et de la cour d'école en vue d'offrir un milieu éducatif dynamique et un climat favorable à l'apprentissage de nos jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CLÔTURE DE  
LA RÉUNION**

CE-662-14 IL EST RÉSOLU,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 22.

---

Président

secrétaire